



UNIVERSITÉ AFCDP DES DPO

Édition 2023

L'université 2023 de nouveau en mode hybride

L'université AFCDP des DPO se déroulera à nouveau en mode hybride.

Une journée en « présentiel » :



Maison de la Chimie



Des sessions numériques :

6 sessions numériques mensuelles d'une demi-journée de 14h à 17h



Cette manifestation bénéficie du soutien des sociétés :
[CNP Assurance](#) • [Actis](#) • [Adequacy](#) • [Agence RGPD](#) • [ANAXIA Conseil](#) • [Apave](#) •
[Dastra](#) • [DatalegalDrive](#) • [Deepee](#) • [DPO Consulting](#) •
[EDHEC Augmented Law Institute](#) • [ESET](#) • [HS2](#) • [Inside Law](#) • [ISEP](#) •
[Level Up Legal](#) • [Mathias Avocats](#) • [OneTrust](#) • [Optimex Data](#) • [TNP Consultants](#) • [WITIK](#)

17^e UNIVERSITÉ AFCDP DES DPO



L'Université AFCDP des DPO revient en 2023 dans un format mixte :

Une journée en « présentiel » le **9 février 2023** à la **Maison de la Chimie**
suivie de **6 sessions numériques mensuelles** d'une demi-journée de 14h à 17h aux dates suivantes :
3 mars – 14 avril – 5 mai – 15 septembre – 6 octobre – 10 novembre

La 17^e édition de l'Université AFCDP des DPO sera à nouveau
la plus grande conférence organisée en France
sur le thème de la conformité au RGPD.

- Contribution :
- **Adhérents AFCDP** (à jour de leur cotisation, sans condition d'ancienneté, exclusivement sur inscription via le site de réservation en ligne) : **110 € net** (journée du 9 février + 6 demi-journées)
 - **Non-Adhérents** : **650 € net**

Cette conférence bénéficie du soutien de :

onetrust



Partenaires Presse :



Partenaire :



JEUDI 9 FÉVRIER 2023

MATINÉE
Prise de parole 9 h 00



Les débats sont animés par **Philippe Salaün, Secrétaire général de l'AFCDP**

Ouverture de la conférence
Paul-Olivier Gibert, Président de l'AFCDP



Sécurité des systèmes d'information : survivre dans un monde tourmenté

Emmanuel Naégelen, Directeur général adjoint de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)



Cyber, Cybercrime, Cyberguerre, Cyberchaos.

Alain Bauer, Professeur de criminologie

Alain Bauer est titulaire de la Chaire de Criminologie du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), Directeur scientifique du pôle sécurité défense renseignement criminologie cybermenaces crises (PSDR3C) du CNAM. Il est auteur d'une cinquantaine d'ouvrages sur ces sujets et a conseillé de nombreux responsables étatiques et services sur les questions de sécurité et d'antiterrorisme.



De la sensibilisation à l'acculturation cyber : changeons de dimension.

Diane Rambaldini, Présidente cofondatrice, ISSA France Security Tuesday

« Sensibiliser » c'est « rendre un groupe réceptif à quelque chose pour lequel il ne manifestait pas d'intérêt ». Nous n'en sommes plus là ! Le temps est (largement) venu « d'adapter ce groupe à une nouvelle culture » et le RGPD n'invite d'ailleurs pas à autre chose. À la lumière entre autres des travaux de l'ENISA sur la culture de la cybersécurité et au gré de ses retours d'expérience, Diane Rambaldini tentera de faire acquérir les outils de ce passage à l'échelle essentiel.



Clôture de la matinée par la CNIL.

Mathias Moulin, Secrétaire général adjoint de la CNIL



Cette manifestation bénéficie du soutien des sociétés :
[CNP Assurance](#) • [Actis](#) • [Adequacy](#) • [Agence RGPD](#) • [ANAXIA Conseil](#) • [Apave](#) •
[Dastra](#) • [DatalegalDrive](#) • [Deepeo](#) • [DPO Consulting](#) •
[EDHEC Augmented Law Institute](#) • [ESET](#) • [HS2](#) • [Inside Law](#) • [ISEP](#) •
[Level Up Legal](#) • [Mathias Avocats](#) • [OneTrust](#) • [Optimex Data](#) • [TNP Consultants](#) • [WITIK](#)

JEUDI 9 FÉVRIER 2023

APRÈS-MIDI

Informatique et données : à la recherche de la souveraineté

Philippe Latombe, député MoDem de Vendée (1re circonscription), membre de la Commission informatique et libertés (CNIL)



Guide de survie du DPO : comment (re) trouver du temps pour l'essentiel ?

Lucy Savary, DPO Groupe mutualisé pour 30 filiales

Débutant ou confirmé, tout DPO doté d'une conscience professionnelle arrive rapidement à un constat sans appel : comment ne pas se laisser submerger par l'ampleur de la tâche ?

Il est en effet tentant de vouloir devenir un véritable « couteau Suisse » de la donnée, mais le temps n'est extensible pour personne, et à force de vouloir tout contrôler, on finit par passer à côté de l'essentiel.

Dans un contexte réglementaire en cours de structuration, je vous propose de réfléchir et de partager ensemble nos astuces et techniques « de survie » qui peuvent rapidement être mises en place avec pour objectifs de : garder la maîtrise de son temps (en évitant l'éparpillement et la perte d'efficacité), affirmer son rôle (avec souplesse et diplomatie), et surtout, préserver une place de choix pour la veille, les échanges avec nos pairs, la réflexion et la recherche de solutions innovantes.



Cette manifestation bénéficie du soutien des sociétés :
[CNP Assurance](#) • [Actis](#) • [Adequacy](#) • [Agence RGPD](#) • [ANAXIA Conseil](#) • [Apave](#) •
[Dastra](#) • [DatalegalDrive](#) • [Deepeer](#) • [DPO Consulting](#) •
[EDHEC Augmented Law Institute](#) • [ESET](#) • [HS2](#) • [Inside Law](#) • [ISEP](#) •
[Level Up Legal](#) • [Mathias Avocats](#) • [OneTrust](#) • [Optimex Data](#) • [TNP Consultants](#) • [WITIK](#)

Vendredi 3 mars 2023 (14 h – 17 h)

« Données et sécurité »

Lutte contre le cybercrime et sécurité numérique au cœur des stratégies du système de santé.
Vincent Trély – Fondateur et Président de l'APSSIS, Association Pour la Sécurité des SI de Santé

Depuis 2017, les systèmes d'information de santé, fortement numérisés au cours de la décennie précédente, sont devenus l'une des cibles privilégiées des cyber criminels. Blocage des SI critiques des établissements de santé et demande de rançon (rançongiciel ou cryptovirus), vol de données de santé à caractère personnel et chantage à la diffusion ou processus de reventes sur le darknet, chantages directs sur les patients, mais aussi cyber espionnages étatiques, cyber guerre et cyber hacktivisme : le système de santé est sous le feu nourri d'intérêts bien explicites et croissants. Les incidents, déclarés ou non, sont récurrents, et les atteintes aux données à caractère personnel, de santé ou non, tout aussi régulières (indisponibilité, disparition, diffusion, perte d'intégrité, atteinte à la confidentialité). Depuis 2018, les structures de santé sont soumises au RGPD et ont toutes une fonction DPO identifiée. La question de ses moyens, de ses compétences et de l'écoute qu'elle suscite n'est pas stable. Les 135 hôpitaux « têtes de ponts » des GHT (Groupements Hospitaliers de Territoire) ont été nommés OSE (opérateurs de services essentiels) par le Président de la République. Ils sont automatiquement soumis à la mise en application de la directive européenne NIS et ses 23 mesures de sécurité (NIS 2 est en attente). Les politiques publiques intègrent la cyber sécurité dans pratiquement toutes les initiatives et tous les financements numériques depuis près de 2 ans. Le sujet est brûlant comme il ne l'a jamais été. Les acteurs clés des SI de Santé doivent le comprendre, se l'appropriier et le décliner concrètement.

GO to PIMS : Histoire de la mise en place d'un système de gestion de la protection des données personnelles

Adèle Adam, DPO, Claranet

Aurore Bourlier, Chef de projet conformité et sécurité, Claranet

Fin 2019, l'ISO publiait la norme ISO27701 comme une "simple" extension de l'ISO27001 et de l'ISO27002 (traitant respectivement de la gestion de la sécurité de l'information et des bonnes pratiques associées). Cette nouvelle norme traite de la protection des données personnelles et introduit officiellement le PIMS, le Privacy Information Management Système ("Système de Management de la Vie privée").

En 2020 Claranet se lance dans l'aventure PIMS pour se présenter à la certification en 2022, cette intervention vous propose un retour d'expérience, au travers :

- de l'historique du projet et de notre parcours ;
- des enjeux de compréhension de la norme ;
- de l'adhérence entre le SMSI et le PIMS, ainsi qu'entre le PIMS et le RGPD ;
- d'un retour sur les difficultés, opportunités et des astuces.

Retour d'expérience de la mise en place du Data Management à CNP Assurances

Sandrine Dahy, Chief Data Officer, CNP Assurances

Retour d'expérience de la mise en place du Data Management à CNP Assurances par la Chief Data Officer : mission, organisation, comitologie, démarche, outillage (politique de sensibilité de la donnée, politique de protection, dictionnaire...), en lien avec le RSSI et le DPO.

Cette manifestation bénéficie du soutien des sociétés :

[CNP Assurance](#) • [Actis](#) • [Adequacy](#) • [Agence RGPD](#) • [ANAXIA Conseil](#) • [Apave](#) •
[Dastra](#) • [DatalegalDrive](#) • [Deepee](#) • [DPO Consulting](#) •
[EDHEC Augmented Law Institute](#) • [ESET](#) • [HS2](#) • [Inside Law](#) • [ISEP](#) •
[Level Up Legal](#) • [Mathias Avocats](#) • [OneTrust](#) • [Optimex Data](#) • [TNP Consultants](#) • [WITIK](#)

Vendredi 14 avril 2023 (14 h – 17 h)

« Applications »

« Cyberscore » : un instrument de gestion pour le co-pilotage des sujets DPO et SSI

Morgane Cléophas, DPO, Casden Banque Populaire

Emilie Pénélo, ARSSI, Casden Banque Populaire

Benoit Fuzeau, RSSI, Casden Banque Populaire

L'importance d'une bonne gouvernance SSI n'est plus à démontrer. Cependant, la nature du risque sur les SI et les données en fait un risque complexe à intégrer dans une stratégie globale d'entreprise. Il est difficile à anticiper, à quantifier et demande une certaine expertise. Ainsi, il est très souvent relayé aux opérationnels. Mais le périmètre qu'il couvre et les conséquences qu'il peut entraîner en font un risque global qui devrait être pris en compte au plus haut niveau de l'organisation.

Notre projet s'empare de cette problématique en proposant un instrument de gestion visant à décomplexifier ces risques sous forme de « Cyberscore » s'inspirant directement du Nutriscore. Les RSSI et DPO peuvent ainsi s'en emparer pour les aider dans la conduite de leurs missions en entreprise.

Google Analytics : un cas pratique.

Charles Jean, Correspondant Données Personnelles, ITM Alimentaire International

La décision rendue par la CNIL le 10 février 2022 à l'égard d'Auchan a pris de court la plupart des entreprises utilisant la solution Google Analytics. La CNIL a mis en demeure Auchan de cesser d'utiliser cette solution dans un délai d'un mois. Sephora et Decathlon ont connu le même sort un mois plus tard. Dès lors il n'y avait plus de doute sur le fait que la CNIL tienne l'utilisation de Google Analytics pour illégal.

Intermarché a ainsi été confrontée comme la grande majorité des éditeurs de site au problème de l'illégalité subite d'une solution occupant une place centrale au sein de stratégie digitale. Je vous propose ainsi une étude de cas portant sur la manière dont Intermarché a abordé ce défi et l'a relevé.

Exploiter la valeur des données en respectant l'anonymat des personnes : retour d'expérience

Camille Bachot, Medical Data Platform Specialist, Roche France

Charles Monteil, IT Business Partner, Roche France

David Pau, Biostatistics & Medical Data Science specialist, Roche France

Sokhna Dieng, MSc, MPH, PhD, Bio-statisticienne -Ingénieure de recherche Dat, Digital & Ethics

Cette présentation montre dans quelle mesure il est possible de bénéficier de la richesse des données tout en protégeant l'identité des personnes concernées.

Vendredi 5 mai 2023 (14 h – 17 h)

« **DPD/DPO** »

Je suis DPO et en dépression

Bruno Rasle - ancien DPO mutualisé d'une branche de la Sécurité sociale, ancien Délégué général de l'AFCDP, chargé de formation au sein du Mastère Spécialisé « Management et Protection des données personnelles » de l'ISEP, formateur RGPD

Le métier de DPO est passionnant. Il peut être également stressant, du fait d'une forte charge de travail, d'un manque de moyen, de soutien ou d'écoute, voire de tensions avec certaines directions Métier ou avec le responsable de traitement. Mais il est des situations où le DPO est soumis à une telle pression qu'il perd confiance en lui, abdique son indépendance, se retrouve « placardisé », isolé, poussé au départ, voire licencié et tombe en dépression. Après s'être investi, alors qu'il était Délégué général de l'AFCDP, dans la création du code de déontologie du DPO, avoir participé à la conception de la première enquête de l'AFCDP sur notre métier et fait intervenir un psychothérapeute à l'occasion de l'Université AFCDP 2020 sur le thème « Le DPO n'est ni un paillason ni un ennemi », Bruno Rasle a interviewé en toute confidentialité plusieurs confrères et consœurs qui ont vécu des situations traumatisantes, et dont certains ont mis plusieurs mois pour s'en remettre. Il se propose de synthétiser les cas les plus emblématiques, de lister les différentes causes racines et d'identifier les enseignements qui peuvent en être tirés : que faire pour éviter d'en arriver là et comment gérer ces situations si, malgré tout, elles se produisent ?

Intégrer l'actualité juridique de la cybersécurité dans la conformité RGPD de votre structure

Laurence Huin, Avocate Associée du département Santé Numérique, Cabinet Houdart & Associés
François Gorriez, Senior Legal Counsel TEHTRIS, DPO certifié et auteur de l'ouvrage « Le droit de la cybersécurité »

La maîtrise du risque cyber passe par la connaissance de la réglementation très éparse qui encadre la sécurité des systèmes d'information.

Acteur de premier ordre de la cybersécurité aux côtés du RSSI, le DPO doit donc être aux avant-postes de la connaissance des multiples réglementations qui impacteront sa pratique quotidienne au sein de son organisation.

En effet, la seule maîtrise du RGPD et de la loi Informatique et Libertés n'est aujourd'hui plus suffisante pour le DPO qui doit être en mesure de comprendre l'évolution réglementaire en matière d'atteinte aux STAD, de sécurité dans les marchés publics, d'assurance, d'OSINT, etc. Autant de thématiques liées à la cybersécurité qui seront traitées lors de cette intervention et permettront de détailler les bonnes pratiques opérationnelles.

Tableaux de bord & indicateurs de performance de l'activité du délégué à la protection des données

Hervé Fortin, Délégué à la protection des données, SERVIER
Garance Mathias, Avocate à la Cour, Associé-Fondateur Mathias Avocats
Aline Alfer, Avocate à la Cour, Mathias Avocats
Deux autres Délégué(e)s à la protection des données

De nombreux délégués à la protection des données ont adopté une démarche consistant en la réalisation d'un audit de conformité pour ensuite définir et mettre en œuvre un plan d'action, une feuille de route (démarche opérationnelle de « Plan & Build »). Ils se sont aussi appuyés sur des référents (ou des relais) internes pour diffuser et accompagner la conformité au sein de directions, services ou entités.

Après quelques années de mise en conformité, le délégué à la protection des données et son réseau de référents peuvent légitimement s'interroger sur la définition d'indicateurs de performance (KPI) pour mesurer la maturité de leur organisme, valoriser leurs actions, piloter et prendre des décisions (prévisions de charges, budgets alloués associés).

Cette manifestation bénéficie du soutien des sociétés :

[CNP Assurance](#) • [Actis](#) • [Adequacy](#) • [Agence RGPD](#) • [ANAXIA Conseil](#) • [Apave](#) •
[Dastra](#) • [DatalegalDrive](#) • [Deepee](#) • [DPO Consulting](#) •
[EDHEC Augmented Law Institute](#) • [ESET](#) • [HS2](#) • [Inside Law](#) • [ISEP](#) •
[Level Up Legal](#) • [Mathias Avocats](#) • [OneTrust](#) • [Optimex Data](#) • [TNP Consultants](#) • [WITIK](#)

Vendredi 15 septembre 2023 (14 h – 17 h)

« Marketing »

Que sont les « Dark patterns » et de quelle façon sont-ils règlementés ?

Stephanie Faber, avocat à la cour, Of counsel, en charge du département Données Personnelles, Cybersécurité et Actifs Digitaux, Squire Patton Boggs

Les « dark patterns » ou « design manipulateurs » sont à l'internet de ce que l'image subliminale était au film, à savoir des pratiques visant à manipuler les internautes à leur insu. L'objectif est par exemple d'obtenir un consentement ou d'empêcher les internautes d'exercer leurs droits, que ce soit en matière de protection des données ou de protection des consommateurs. La ligne entre une persuasion « acceptable » et de la manipulation est mince.

Nous donnerons quelques exemples identifiés par la loi (Législation sur les Services Numériques ou « DSA ») ou les autorités (comme le CEPD) et passerons en revue une terminologie nouvelle comme les « biais cognitifs », les « incitations visuelles » (visual nudges), le « pilotage émotionnel » (emotional steering) (les termes français est sous réserve de la version française du document du CEPD)

Et nous nous intéresseront aux réglementations qui entendent règlementer ces pratiques : au niveau de l'UE (le DSA qui interdit un certain nombre de ces pratiques pour certaines catégories d'acteurs économiques, ou les lignes directrices du CEPD qui analysent les dispositions du RGPD potentiellement violées), de la France (protection des consommateurs) ou dans certains autres pays (comme les Etats-Unis).

Activités des entreprises sur les réseaux sociaux : le respect du RGPD en manque de likes.

Sébastien Serve, Consultant Principal Risk & Compliance, responsable de l'offre Privacy, Devoteam.

Antoine Cnudde, Consultant Senior Risk & Compliance.

À l'heure où la présence d'une marque sur les réseaux sociaux est quasi systématique voire une réelle nécessité, nous nous sommes interrogés sur la nature des relations que les entreprises entretiennent avec les personnes physiques sur ces plateformes. Que l'on parle de jeux concours, d'activité commerciale ou encore d'exploitation des données partagées par les utilisateurs d'un réseau social, la conformité à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel s'avère complexe. Et dans ce contexte, en cas de non-respect de la réglementation, difficile de déterminer précisément les responsabilités de chacun. Peut-on blâmer la plateforme ? L'entreprise est-elle seule responsable ? Un influenceur est-il un responsable de traitement ?

e-marketing : et si la solution était dans la vertu ?

Olivier Hayat, Avocat

Et si le RGPD était envisagé comme un facilitateur plutôt que comme une contrainte ? Certains crieront à l'utopie et pourtant il s'agit d'une réalité : bien exploitée, cette réglementation comporte de nombreux outils au service du e-commerce. Cet atelier vise à partager des retours d'expérience concrets d'utilisation de la réglementation afin de favoriser la confiance avec les clients, de proposer un service optimisé et donc plus concurrentiel, mais également de faire un point sur sa stratégie commerciale actuelle et à venir ainsi que ses postes de coûts. Et si la réglementation était (enfin) présentée comme une alliée vertueuse du e-marketing ?

Cette manifestation bénéficie du soutien des sociétés :

[CNP Assurance](#) • [Actis](#) • [Adequacy](#) • [Agence RGPD](#) • [ANAXIA Conseil](#) • [Apave](#) •
[Dastra](#) • [DatalegalDrive](#) • [Deepeo](#) • [DPO Consulting](#) •
[EDHEC Augmented Law Institute](#) • [ESET](#) • [HS2](#) • [Inside Law](#) • [ISEP](#) •
[Level Up Legal](#) • [Mathias Avocats](#) • [OneTrust](#) • [Optimex Data](#) • [TNP Consultants](#) • [WITIK](#)

Vendredi 6 octobre 2023 (14 h – 17 h)

« Contrôle »

Alertes et enquêtes internes : quelle place pour les exigences en matière de traitement de données personnelles ?

Sarah Bailey, Associée, **Simmons&Simmons**

Emilie Danglades-Perez, Managing Associate, **Simmons&Simmons**

A la suite de la transposition en France de la directive sur les lanceurs d'alertes par la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022, la mise en place de procédures appropriées pour organiser le recueil de l'alerte s'impose aujourd'hui à un certain nombre de sociétés.

Cela suppose d'envisager la conformité des traitements de données effectués dans le cadre de l'alerte, mais également de ses suites, en particulière dans le cadre de l'enquête.

Cette présentation a pour vocation de sensibiliser les participants sur des sujets et points d'attention que nous avons rencontrés dans notre pratique d'avocat et qui doivent à notre sens considérés en amont afin d'assurer la conformité des traitements effectués dans le cadre d'une alerte ou d'une enquête interne au RGPD et la LIL.

Retour d'expérience du Data Lab de CNP Assurances

Romain Méridoux, directeur du DataLab, **CNP Assurances** et directeur de **DIWISE**, actuaire et data scientist

Sébastien Gilles, responsable de la fonction actuarielle du programme **IFRS 17** et de l'éthique de l'IA, actuaire et data scientist.

Retour d'expérience du Data Lab de CNP Assurances qui propose et réalise des services d'Intelligence Artificielle pour le compte de BU internes ou de partenaires.

Le retour d'expérience abordera les sujets suivants : mission, organisation, processus de Privacy By Design, charte éthique de l'IA, comité éthique, services certifiés conformes RGPD par le DPO, protection des data (plateforme technique cloisonnée avec chiffrement, habilitations cloisonnées, contrat de service avec clause RGPD, anonymisation avec un logiciel, tests...).

CNP Assurances et sa filiale DIWISE ont obtenu récemment le label ADEL décerné par GoodAlgo pour l'éthique de leurs plateformes de services en IA.

Projet DORA : le RGPD... un cran au-dessus ?

François Coupéz, avocat à la Cour, associé fondateur de **Level Up Legal**

Damien Legoff, DPO délégué de **La Banque Postale**,

Le projet de règlement européen sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (Digital Operational Resilience Act - DORA), actuellement en discussions avancées, projette d'imposer aux entreprises de ce secteur un renforcement strict des exigences en matière d'organisation de la gestion des risques liés aux TIC, la gestion des incidents TIC, etc.

Le projet de texte permet surtout un contrôle drastique des prestataires de services TIC à un niveau encore jamais atteint, soit des niveaux d'exigence et de transparence de leurs engagements de base dont rêverait tout DPO.

Où en est ce projet ? Les DPO du secteur financier peuvent-ils en profiter pour cranter la conformité RGPD et comment ? Les DPO d'autres secteurs pourront-ils en tirer parti ?

Cette manifestation bénéficie du soutien des sociétés :

[CNP Assurance](#) • [Actis](#) • [Adequacy](#) • [Agence RGPD](#) • [ANAXIA Conseil](#) • [Apave](#) •
[Dastra](#) • [DatalegalDrive](#) • [Deepee](#) • [DPO Consulting](#) •
[EDHEC Augmented Law Institute](#) • [ESET](#) • [HS2](#) • [Inside Law](#) • [ISEP](#) •
[Level Up Legal](#) • [Mathias Avocats](#) • [OneTrust](#) • [Optimex Data](#) • [TNP Consultants](#) • [WITIK](#)

Vendredi 10 novembre 2023 (14 h – 17 h)

« Gouvernance »

La politique de gouvernance de la protection des données, un outil ambitieux, mais souhaitable

Valentin Thévenot, DPO GHT Nord Ouest Vexin Val-d'Oise

Si les missions du DPO l'amènent à documenter au quotidien ses différents choix et actions, l'ensemble des éléments et procédures qu'il crée de son initiative ou sur demande réglementaire s'avèrent éparpillés au gré des sujets et des besoins. Face à ce constat, la question de la mise en place d'une politique interne structurante de gouvernance de la protection des données, par parallélisme avec ce qu'est une PSSI, peut dès lors se poser. Quels sont les avantages et objectifs d'une telle politique ? Quand la mettre en place ? Que peut-elle contenir ? De quoi doit-elle tenir compte ? Quels sont les pièges à éviter ? Comment la rendre concrète et opérationnelle ? Retour d'expérience.

De la conformité à la gouvernance RGPD

Amira Bounedjoum, Avocate Counsel en Protection des données, cybersécurité et numérique, Simon associés

Déborah Chapon, Responsable juridique, Mission RGPD

La majorité des entités françaises ont défini et suivi un programme de conformité comportant, la plupart du temps d'une part, un audit qui a permis d'identifier les écarts et manquements au RGPD et d'autre part un plan d'action destiné à les corriger.

Les plus avancées ont mis en place des procédures et choisi un outil permettant à minima de tenir de manière automatisée leur registre de traitement.

En revanche trop peu ont mis en place une politique de gouvernance des données, pourtant incontournable pour maintenir la conformité dans le temps.

Cette conférence sera l'occasion de présenter les enjeux de gouvernance et de conformité 5 ans après l'entrée en application du RGPD, le contenu d'un programme de gouvernance ainsi qu'une méthodologie pour mettre en place celui-ci et enfin les écueils à éviter.

Organisation de la gouvernance des données à Grand Poitiers Communauté urbaine

Yohann Brossard, Responsable du pôle de compétences Pilotage et Usages des Données, Mission Pilotage Innovation Modernisation Evaluation, Grand Poitiers Communauté Urbaine

Organisation de la gouvernance des données au service du pilotage : des politiques publiques, de l'aide à la décision, de l'évaluation, de l'ouverture et du partage des données, de la transparence de l'action publique, de la participation citoyenne, dans un cadre sécurisé

Cette manifestation bénéficie du soutien des sociétés :

[CNP Assurance](#) • [Actis](#) • [Adequacy](#) • [Agence RGPD](#) • [ANAXIA Conseil](#) • [Apave](#) •
[Dastra](#) • [DatalegalDrive](#) • [Deepee](#) • [DPO Consulting](#) •
[EDHEC Augmented Law Institute](#) • [ESET](#) • [HS2](#) • [Inside Law](#) • [ISEP](#) •
[Level Up Legal](#) • [Mathias Avocats](#) • [OneTrust](#) • [Optimex Data](#) • [TNP Consultants](#) • [WITIK](#)

Merci à nos sponsors

[CNP Assurance](#)

CNP Assurances est l'acteur de référence de l'assurance de personnes en France, en Europe et au Brésil grâce à un modèle partenarial unique et innovant.

[Actis](#)

Actis, filiale du Groupe Telis, Associé du groupe Resadia, accompagne depuis 2003 la transformation digitale des entreprises par la sécurité et la protection des données à Monaco et en région PACA.

[Adequacy](#)

Plateforme de management et de protection des données qui met le RGPD à la portée de tous. Une solution 100% simple, 100% sûre et 100% connectée

[Agence RGPD](#)

Découvrez le premier label français valorisant votre engagement dans la protection des données, et votre travail de mise en conformité RGPD, décerné par Apave certification

[ANAXIA Conseil](#)

14 années d'expérience et d'expertise : DPO externe, consulting, formations e-learning et présentiel, en inter ou intra, sur catalogue ou sur mesure

[Apave](#)

Grâce à l'offre digitale du groupe Apave, protégez vos données. Nous vous accompagnons de l'état des lieux jusqu'à la certification DPO.

[Dastra](#)

Dastra est un logiciel qui aide les entreprises à simplifier et automatiser la mise en œuvre et le suivi de la conformité RGPD à travers une plateforme SaaS simple, ergonomique et collaborative et orientée-données.

[DatalegalDrive](#)

N°1 français des éditeurs de logiciels de conformité, Data Legal Drive s'impose comme l'acteur de référence de la compliance avec DLD RGPD et DLD Sapin II avec plus de 20 000 utilisateurs.

[Deepeo](#)

Deepeo est une solution logicielle innovante pour les DPO des grandes entreprises. Gagnez en confiance avec le RGPD.

[DPO Consulting](#)

DPO Consulting est un cabinet de conseil spécialisé en protection des données qui accompagner les organisations de toutes tailles et tous secteurs.

[EDHEC Augmented Law Institute](#)

A créé le Programme Digital Ethics Officer - enjeux éthiques et juridiques de l'IA & des données -, compatible avec une activité professionnelle.

[ESET](#)

ESET est le leader européen de la cybersécurité et contribue depuis plus de 30 ans aux avancées du secteur par son expertise humaine et technologique.

[HS2](#)

Vos formations en cybersécurité par des experts passionnés

[Inside Law](#)

Inside propose un accompagnement opérationnel et pragmatique tout en offrant une solution de flexibilité à ses clients.

[ISEP](#)

Mastère Spécialisé « Management et protection des données à caractère personnel » de l'ISEP : plus de 15 années d'expertise et 350 diplômés !

[Level Up Legal](#)

Avec le cabinet d'avocats Level Up Legal, haussez votre niveau de jeu juridique... et faites de votre conformité un atout business !

[Mathias Avocats](#)

A votre service, depuis plus de 20 ans, Mathias Avocats, vous accompagne dans votre conformité, votre innovation et votre stratégie juridique : Nous faisons de vos risques, des opportunités juridiques !

[OneTrust](#)

OneTrust donne aux leaders de demain les moyens de réussir par la confiance grâce à la plateforme « Trust Intelligence ».

[Optimex Data](#)

OPTIMEX DATA est une agence spécialisée dans la protection des données personnelles et la cybersécurité auprès des entreprises, des collectivités et des associations.

[TNP Consultants](#)

Cabinet français indépendant de conseil en transformation numérique de 700 consultants : DPO externe, expertise RGPD et protection des données, déploiement d'outil RGPD (One trust, Adequacy, Dastra...)

[WITIK](#)

Witik, la plate-forme qui répond aux besoins des DPOs de toutes les entreprises. Votre outil 100% made in France qui vous permet de simplifier, accélérer et pérenniser votre conformité RGPD.